
L'ONTARIO AMÉLIORE LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

Le 10 décembre 2008

Le gouvernement McGuinty propose une loi afin de donner aux ordres de réglementation des professionnels de la santé de nouveaux pouvoirs en matière d'inspection qui amélioreraient le contrôle des interventions à haut risque, comme la chirurgie esthétique, effectuées dans des établissements qui ne sont pas réglementés actuellement. Si elle est adoptée, cette loi aiderait à accroître la sécurité des patients et la qualité des soins dans la province.

Voici d'autres améliorations apportées en matière de sécurité des patients :

Accroissement de la transparence

Aux termes de la *Loi de 2006 sur l'amélioration du système de santé*, le gouvernement a apporté des modifications à la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* qui ont renforcé la protection du public. En particulier, le gouvernement a accru la transparence des ordres de réglementation en exigeant qu'ils affichent des renseignements dans leurs sites Web, comme :

- les constatations de faute et de négligence professionnelle contre des membres d'une profession de la santé réglementée;
- les conclusions de faute professionnelle reliées à des infractions commises par des membres d'une profession de la santé réglementée lorsqu'ils ont été trouvés coupables;
- des sommaires améliorés des décisions disciplinaires concernant les membres d'une profession de la santé réglementée.

Amélioration de la responsabilisation

Aux termes de la *Loi de 2006 sur l'amélioration du système de santé*, le gouvernement a modifié la *Loi sur l'assurance-santé* afin de permettre l'inspection des dossiers et de la pratique des médecins, en réponse au [rapport Cory](#) (en anglais seulement). Un nouveau processus de vérification de la facturation médicale, comprenant de la formation supplémentaire pour les médecins et un processus d'appel, accroîtra la responsabilisation.

Renforcement de la lutte contre les infections

L'initiative du gouvernement en matière de sécurité des patients concerne un certain nombre de programmes destinés à améliorer la sécurité des patients et elle comprend les stratégies suivantes :

- la présentation d'un programme d'hygiène des mains à multiples facettes;
- la mise en place de réseaux régionaux de lutte contre les infections afin de promouvoir les meilleures approches en matière de lutte contre les infections;
- l'embauche de praticiens de la lutte contre les infections dans les hôpitaux;
- l'établissement d'un indicateur de sécurité des patients pour lequel les hôpitaux doivent établir des rapports.